



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 10 octobre 2024

Objet : TABLEAU DES POSTES CREATION DE POSTES

L'an deux mil vingt-quatre, le dix octobre, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patrick PEYRONNARD, Premier adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 3 octobre 2024

PRESENTS :

Mmes DUMAS, FOURNIER, FRAGOLA, GRANGEAT, LANNOY, LUCATELLI, QUINETTE-MOURAT, RITZENTHALER, TANI
MM. AYACHE, CRESPEAU, CROZES, FORT, JAVET, LENAIN, PEYRONNARD, POMMELET, RESVE, ROETS

Présents : 19
Représentés : 8
Absents : 2
Votants : 27

ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes LEJEUNE (pouvoir à P. J. CRESPEAU), LIZERE (pouvoir à B. LUCATELLI), MONDET (pouvoir à A. JAVET), NDAGIJE (pouvoir à P. LENAIN), RENOUF (pouvoir à D. RITZENTHALER),
M. BONAZZI (pouvoir à P. AYACHE), GERARDO (pouvoir à P. PEYRONNARD), LORIMIER (pouvoir à S. POMMELET)

ABSENTS :

MM. GIRET, KAUFFMANN

M. AYACHE a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général de la fonction publique ;

Considérant la délibération n°071-2019 du Conseil municipal portant sur le tableau des effectifs de la collectivité ;
Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin d'adapter le besoin de service public.

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES ET MOYENS

• Pôle Juridique Marchés Publics (Art.L313-1 CGFP)

La collectivité souhaite recruter une nouvelle gestionnaire des marchés publics suite au départ de l'agente jusqu'alors sur le poste. Au regard du recrutement mené, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

- Par la suppression du poste budgétaire suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ADMINISTRATIVE	REDACTEURS TERRITORIAUX	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	Temps complet	RED-P2-5

Extrait de délibération n°109-2024 du CM du 10 octobre 2024

- Et la création du poste budgétaire suivant au 1^{er} octobre 2024 :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ADMINISTRATIVE	REDACTEURS TERRITORIAUX	REDACTEUR TERRITORIAL	B	Temps complet	RED-1

Par ailleurs, la charge de travail rendant nécessaire le recrutement d'une assistante administrative du pôle juridique, il est proposé de créer le poste d'adjointe administrative territoriale suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ADMINISTRATIVE	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	Temps complet	AADM-9

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

• **Pôle Extérieur – Service gestion du domaine public (Art.L313-1 CGFP)**

Par suite d'un départ au sein de l'équipe maintenance urbaine, il est nécessaire de recruter pour remplacer l'agente partie ainsi que de mettre à jour le tableau des effectifs.

Il est donc proposé au conseil municipal d'actualiser le tableau des effectifs comme suit :

- Par la suppression du poste budgétaire suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	Temps complet	ATECH-P2-6

- Et la création du poste budgétaire suivant :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINTS TECHNIQUE TERRITORIAL	C	Temps complet	ATECH-1

Extrait de délibération n°109-2024 du CM du 10 octobre 2024

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de modifier le tableau des effectifs de la commune afin d'adapter le besoin de service public.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Crolles, le **18 OCT 2024**
Philippe LORIMIER
Maire de Crolles

Le secrétaire de séance
Patrick AYACHE



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, Sandra BEN MILED, Responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le 21/10/2024



ID : 038-213801400-20241010-D1092024-DE